



**ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°8-2024-072

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2024

# Sommaire

## **DSDEN08 /**

8-2024-06-13-00002 - Arrêté 2023-2024-143 - Portant subdélégation  
Préfet-DASEN-SG-SDJES - SG DSDEN 08 (1 page) Page 3

## **Préfecture 08 / DCL**

8-2024-06-14-00001 - Arrêté réglant et rendant exécutoire le budget primitif  
2024 de la commune de MONTCORNET (10 pages) Page 5

8-2024-06-13-00003 - Tâches d'intérêt général - MSP (1 page) Page 16

DSDEN08

8-2024-06-13-00002

Arrêté 2023-2024-143 - Portant subdélégation  
Préfet-DASEN-SG-SDJES - SG DSDEN 08

**Arrêté n° 2023-2024 / 143**

**portant subdélégation de signature en matière générale**

**La directrice académique des services de l'éducation nationale des Ardennes**

**VU** le code de l'éducation, notamment les articles R222-16-6, R222-17 et R222-17-1 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le recteur de région académique du 22 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Grand-Est ;

**VU** le protocole du 15 décembre 2020 relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

**VU** le décret en date du 5 juin 2024 par lequel Madame Clarisse STEIN est nommée directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-351 du 12 juin 2024 portant délégation de signature à Madame Clarisse STEIN, directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

À compter du 19 juin 2024, subdélégation de signature est donnée à Madame Alexandrine ZIETEK, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes dans tous les domaines visés par l'arrêté préfectoral susvisé.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse STEIN et de Madame Alexandrine ZIETEK, subdélégation de signature est donnée, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral susvisé à Monsieur Kadir MAIZI, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes.

**Article 3 :**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 2022-2023 / 34 du 14 novembre 2022.

**Article 4 :**

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Charleville-Mézières, le 13 juin 2024

  
Clarisse STEIN

Préfecture 08

8-2024-06-14-00001

Arrêté réglant et rendant exécutoire le budget primitif 2024 de la commune de MONTCORNET



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

**ARRETE PREFECTORAL n° 2024 - 378  
réglant et rendant exécutoire le budget primitif 2024  
de la commune de MONTCORNET**

**Le préfet des Ardennes,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-4, L.1612-5, L. 1612-14 et L.1612-19 ;

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L.232-1 et R.232-1 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 modifié du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 3 novembre 2021 nommant M. Alain BUCQUET en qualité de préfet des Ardennes ;

Vu l'avis budgétaire n° 2022-0025 et n° 2022-0026 du 16 juin 2022 par lequel la chambre régionale des comptes Grand Est a constaté un déficit excessif du compte administratif 2021 de la commune de Montcornet d'une part, le vote du budget 2022 sans équilibre réel d'autre part, et proposé des mesures de redressement à la commune, en application de l'article L. 1612-14 précité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-497 du 8 septembre 2022 réglant et rendant exécutoire le budget principal 2022 de la commune de Montcornet ;

Vu l'avis de la chambre régionale des comptes Grand Est rendu le 25 mai 2023 sur le fondement de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la chambre régionale des comptes Grand Est rendu le 16 mai 2024 sur le fondement de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard: 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

Considérant que, dans son avis du 16 juin 2022, la chambre régionale des comptes Grand Est a proposé un plan de redressement de l'équilibre budgétaire sur 5 ans, soit de 2022 à 2026 ;

Considérant qu'ainsi que l'a constaté la juridiction financière dans son avis du 16 mai 2024, la commune n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber son déficit et ne respecte pas la trajectoire de redressement définie initialement pour les exercices 2022 à 2026 ;

Considérant qu'en conséquence, la chambre régionale des comptes Grand-Est propose un plan de redressement de l'équilibre budgétaire sur cinq ans, soit de 2024 à 2028, afin qu'un retour à l'équilibre de la section d'investissement soit effectif d'ici 2028 ;

Considérant que, conformément audit avis et en vertu des dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales, il y a lieu de régler et de rendre exécutoire le budget 2024 de la commune de Montcornet ;

Considérant que, par arrêtés du 17 mai 2024 et du 7 juin 2024, la commune de Montcornet a bénéficié d'attributions au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée d'un montant total de 6 490,49 €, réparties entre les sections de fonctionnement (699,17€) et d'investissement (446,22€) du budget annexe « service des eaux » et les sections de fonctionnement (2 938,77€) et d'investissement (2 406,33€) du budget principal ; qu'il convient en conséquence d'intégrer ces recettes au budget de la commune ;

Considérant qu'en application de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Le budget primitif 2024 de la commune de Montcornet est réglé d'office et reçoit force exécutoire, dans les conditions figurant ci-après :

<b>Budget principal 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		
Ch. 010	Stocks	0,00 €
Ch. 20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00 €
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
Ch. 21	Immobilisations corporelles	534,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	534,00 €
Ch. 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
Ch. 23	Immobilisations en cours	156 300,00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	156 300,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>156 834,00 €</b>
Ch. 10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00 €
Ch. 13	Subventions d'investissement	0,00 €
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	64 227,00 €
1641	Emprunts en euros	63 027,00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 200,00 €
168751	Dettes - GFP de rattachement	0,00 €
Ch. 18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €
Ch. 26	Participations et créances rattachées	0,00 €
Ch. 27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Ch. 020	Dépenses imprévues	0,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>64 227,00 €</b>
Ch. 45.1	Opérations pour comptes de tiers	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>221 061,00 €</b>
Ch. 040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00 €
Ch. 041	Opérations patrimoniales	0,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>221 061,00 €</b>
D001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1		347 556,83 €
<b>TOTAL</b>		<b>568 617,83 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>-316 292,61 €</b>

<b>Budget principal 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		
Ch. 010	Stocks	0,00 €
Ch. 13	Subventions d'investissement	86 085,00 €
1321	Subv non transf État, étab nationaux	48 827,00 €
1345	Amendes radars automatiques et de police	33 058,00 €
1348	Autres fonds non transférables	4 200,00 €
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Ch. 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
Ch. 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Ch. 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
Ch. 23	Immobilisations en cours	0,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>86 085,00 €</b>
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 406,33 €
10222	FCTVA	2 406,33 €
10226	Taxe d'aménagement	3 000,00 €
Ch. 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	103 722,12 €
Ch. 138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00 €
Ch. 165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
Ch. 18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €
Ch. 26	Participations et créances rattachées	0,00 €
Ch. 27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>109 128,45 €</b>



	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>195 213,45 €</b>
<b>Ch. 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>53 203,77 €</b>
<b>Ch. 040</b>	<b>Opérations ordre entre sections</b>	<b>3 908,00 €</b>
<b>Ch. 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>57 111,77 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>252 325,22 €</b>
	<b>R001 – Solde d'exécution positif reporté en N-1</b>	<b>0,00 €</b>

## Budget principal 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

<b>Ch. 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>92 000,00 €</b>
60612	Énergie - électricité	36 000,00 €
60618	Autres fournitures non stockables	0,00 €
60621	Combustibles	1 000,00 €
60622	Carburants	1 000,00 €
60623	Alimentation	1 000,00 €
60624	Produits de traitement	0,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	900,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00 €
60633	Fournitures de voirie	0,00 €
60636	Vêtements de travail	0,00 €
6064	Fournitures administratives	300,00 €
6067	Fournitures scolaires	1 500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00 €
613	Locations	1 500,00 €
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00 €
615231	Entretien, réparations voirie	5 000,00 €
615232	Entretien, réparation réseaux	3 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00 €
61558	Entretien autres bien mobiliers	500,00 €
6156	Maintenance	3 000,00 €
6161	Assurance multirisques	7 000,00 €
6168	Autres primes d'assurance	1 700,00 €
618	Divers	1 000,00 €
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	500,00 €
623	Pub., publications, relations publiques	2 000,00 €
624	Transport biens, transport collectifs	3 000,00 €
625	Déplacements et missions	0,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunication	2 800,00 €
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00 €
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts...)	100,00 €
6284	Redevances pour services rendus	700,00 €
62878	Remb. Frais à d'autres organismes	5 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	1 000,00 €
635	Autres impôts, taxes (admin Impôts)	2 500,00 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €
<b>Ch. 012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>107 300,00 €</b>
6218	Autres personnel extérieur	4 500,00 €
633	Impôts, taxes, versements (autres orga.)	1 100,00 €
6411	Personnel titulaire	63 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	1 250,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	11 250,00 €
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	25 700,00 €
6470	Autres charges sociales	500,00 €
<b>Ch. 014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Ch. 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 656)</b>	<b>60 150,00 €</b>
65132	Prix	500,00 €
65188	Autres	0,00 €
65311	Indemnités et fonctions	13 000,00 €
65313	Cotisations de retraite	800,00 €

65314	Cotisation SS part patronale	1 700,00 €
65315	Formations	200,00 €
65568	Autres contributions	18 500,00 €
657362	Subventions fonctionnement CCAS	2 000,00 €
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	2 450,00 €
6588	Autres charges diverses de gestion courante	21 000,00 €
<b>Ch. 656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>259 450,00 €</b>
<b>Ch. 66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>27 300,00 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 300,00 €
<b>Ch. 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €
<b>Ch. 68</b>	<b>Dotations aux provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Ch. 022</b>	<b>Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>286 750,00 €</b>
<b>Ch. 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>53 203,77 €</b>
<b>Ch. 042</b>	<b>Opérations ordre transfert entre sections</b>	<b>3 908,00 €</b>
<b>Ch. 043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>57 111,77 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>343 861,77 €</b>
	<b>D002 – Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00 €</b>

#### Budget principal 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

<b>Ch. 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Ch. 70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes</b>	<b>12 000,00 €</b>
7028	Autres produits agricoles et forestiers	5 000,00 €
70311	Concessions cimetières (produit net)	100,00 €
7032	Stationnement et location voie publique	200,00 €
7035	Locations de droits de chasse et pêche	200,00 €
70388	Autres redevances diverses	400,00 €
70878	Remb. Frais par des tiers	6 050,00 €
7088	Produits activités annexes (abonnements)	50,00 €
<b>Ch. 73</b>	<b>Impôts et taxes (sauf 731)</b>	<b>65 000,00 €</b>
73211	Attribution de compensation	14 000,00 €
73221	FNGIR	47 000,00 €
73223	Fonds départ. DMTO pour com – 500 hab	4 000,00 €
<b>Ch. 731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>106 150,00 €</b>
73111	Impôts directs locaux	96 000,00 €
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	10 000,00 €
73154	Droits de place	150,00 €
<b>Ch. 74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>123 611,77 €</b>
74111	Dotation forfaitaire des communes	26 522,00 €
741121	Dotation de solidarité rurale des communes	11 364,00 €
742	Dotation aux élus locaux	4 815,00 €
744	FCTVA	2 938,77 €
74718	Autres participations État	5 550,00 €
7472	Participations Régions	3 000,00 €
74748	Participations Autres communes	24 000,00 €
748312	DCRTP	24 422,00 €
74834	État – compensation exonération TH	0,00 €
74836	Attribution fonds départ. Péréquation TP	16 000,00 €
7488	Autres attributions et participations	5 000,00 €

6/10

Ch. 75	Autres produits de gestion courante	37 000,00 €
	Total des recettes de gestion courante	343 761,77 €
Ch. 76	Produits financiers	0,00 €
Ch. 77	Produits exceptionnels	100,00 €
Ch. 78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	343 861,77 €
Ch. 042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00 €
Ch. 043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>343 861,77 €</b>

**Budget annexe « service des eaux » 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

Ch. 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
Ch. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €
Ch. 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
Ch. 23	Immobilisations en cours	1 127 671,14 €
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>1 137 671,14 €</b>
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Ch. 13	Subventions d'investissement	0,00 €
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	2 229,39 €
Ch. 18	Compte de liaison : affectation à (BA Régie)	0,00 €
Ch. 26	Participations et créances rattachées	0,00 €
Ch. 27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Ch. 020	Dépenses imprévues	0,00 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 229,39 €</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 139 900,53 €</b>
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	439,00 €
Ch. 041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>439,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 140 339,53 €</b>
	D001 – Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 140 339,53 €</b>

**Budget annexe « service des eaux » 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

Ch. 13	Subventions d'investissement	727 266,00 €
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	357 200,00 €
dont :		
1641	Emprunts	357 200,00 €
1681	Autres emprunts	0,00 €
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
Ch. 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Ch. 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
Ch. 23	Immobilisations en cours	0,00 €
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 084 466,00 €</b>
Ch. 10	Dotation, fonds divers et réserves	446,22 €
10222	FCTVA	446,22 €
Ch. 165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
Ch. 18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €
Ch. 26	Participations et créances rattachées	0,00 €
Ch. 27	Autres immobilisations financières	0,00 €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 084 912,22 €</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 084 912,22 €</b>
Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €
Ch. 040	Opérations ordre entre sections	8 810,60 €
Ch. 041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>38 810,60 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 123 722,82 €</b>
	R001 – Solde d'exécution positif reporté en N-1	17 062,93 €
	<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>1 140 785,75 €</b>

**Budget annexe « service des eaux » 2024 - SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

Ch. 011	Charges à caractère général	37 750,59 €
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	200,00 €
Ch. 014	Atténuations de produits	9 000,00 €
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>46 950,59 €</b>
Ch. 66	Charges financières	385,13 €
Ch. 67	Charges exceptionnelles	700,00 €
Ch. 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	50,00 €
Ch. 022	Dépenses imprévues	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>48 085,72 €</b>
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	30 000,00 €
Ch. 042	Opérations ordre transfert entre sections	8 810,60 €
Ch. 043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>38 810,60 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>86 896,32 €</b>
	D002 – Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'exploitation cumulées</b>	<b>86 896,32 €</b>

**Budget annexe « service des eaux » 2024 - SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES**

Ch. 013	Atténuations de charges	0,00 €
Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	43 000,00 €
Ch. 74	Subvention d'exploitation	0,00 €
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	1 699,17 €
7581	FCTVA	699,17 €
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>44 699,17 €</b>
Ch. 76	Produits financiers	0,00 €
Ch. 77	Produits exceptionnels	0,00 €
Ch. 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>44 699,17 €</b>
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	439,00 €
Ch. 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00 €
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>439,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>45 138,17 €</b>
	R002 – Excédent de fonctionnement reporté de N-1	42 457,32 €
	<b>Total des recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>87 595,49 €</b>

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Ardennes – 1, place de la préfecture – BP 60002 – 08005 Charleville-Mézières cedex ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75800 Paris ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne – 25, rue du lycée – 51036 Châlons-en-Champagne cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, la directrice départementale des finances publiques des Ardennes et le maire de la commune de Montcornet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Le présent arrêté fera l'objet des notifications requises au sens des articles R. 1612-11 du code général des collectivités territoriales et R. 244-1 du code des juridictions financières.

Charleville-Mézières, le 14 JUIN 2024

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' and 'B' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Alain BUCQUET

Préfecture 08

8-2024-06-13-00003

Tâches d'intérêt général - MSP



ARRÊTÉ n° 2024/ **B77**

**LE PREFET DES ARDENNES,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L.1<sup>er</sup> à L.118-4 et R.1<sup>er</sup> à R.97 ;

Vu les articles L. 5425-9, R. 5425-19 et R. 5425-20 du Code du Travail ;

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour procéder à l'élection des députés de l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/225 du 19 avril 2024 portant délégation de signature à M. Joël DUBREUIL, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTE

**Article 1er** – Sont déclarés « tâches d'intérêt général », les travaux relatifs à la réalisation de la mise sous plis en vue des élections législatives les 30 juin et 7 juillet 2024.

**Article 2** – Le secrétaire général de la préfecture est chargé, en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le 13 juin 2024

P/Le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Joël DUBREUIL